

# L'Agence Française de Développement à Mayotte en 2014

## L'AFD : un groupe au service du développement

**Etablissement public industriel et commercial au statut d'institution financière**, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

**Présente sur le terrain dans l'ensemble de l'Outre-mer**, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. Avec sa large palette d'instruments financiers, son expertise technique et sa production de connaissances, l'Agence répond de manière différenciée à ses partenaires : pouvoirs publics locaux, entreprises publiques, secteur privé et associatif. En 2012, l'AFD a consacré **plus de 1,5 milliard d'euros au financement d'actions dans l'Outre-mer** sur un total de 7 milliards d'euros de financement dans le monde.

**A Mayotte, elle est le principal vecteur des financements bonifiés par l'Etat en faveur des collectivités locales**. L'Agence participe au financement de leur budget d'investissement et intervient prioritairement dans les secteurs définis par ces collectivités comme prioritaires. Elle accorde une attention particulière aux financements des secteurs suivants : eau et assainissement, collecte et traitement des déchets, constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transports, aménagement et urbanisme.

Parallèlement, pour soutenir la croissance dans l'Outre-mer, l'AFD s'emploie à faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire et à créer ainsi des conditions favorables au renforcement et à la diversification du tissu économique. Dans ce contexte, elle met à disposition des banques et des entreprises, seule ou en partenariat avec Bpifrance qu'elle représente outre-mer, une large gamme de produits financiers : fonds de garantie, financement de la commande publique, prêts participatifs, financement du haut de bilan et du besoin en fonds de roulement, prêts et garanties à l'exportation, financements de projets importants en partenariat avec les banques locales.

Soucieuse d'aider l'Outre-mer à faire face à de nombreux enjeux sociaux, **l'AFD s'attache à améliorer les conditions de vie des populations via l'habitat** (l'AFD participe au capital de sept sociétés immobilières, dont la Société Immobilière de Mayotte) **ou la micro finance** par les financements qu'elle consent à l'ADIE. Elle garantit les prêts immobiliers finançant les logements sociaux.

Enfin, l'AFD, en matière de coopération régionale, **a pour objectif l'insertion des collectivités d'Outre-mer dans leur environnement proche**. Elle dispose d'outils financiers permettant d'accompagner les entreprises dans leurs investissements dans la zone de l'Océan Indien. Par son réseau d'agences à l'étranger, **elle peut faciliter la coopération décentralisée** menée par les grandes collectivités locales de Mayotte.

Agence de Mamoudzou de l'AFD  
Résidence SARAH – Place du Marché  
BP 610 Kawéni – 97600 Mamoudzou  
Tél : 02 69 64 35 00 • Fax : 02 69 62 66 53  
Web : <http://mayotte.afd.fr>  
Email : [afdmamoudzou@afd.fr](mailto:afdmamoudzou@afd.fr)

### Vos contacts

Directeur : Patrick SALLES (02 69 64 35 01) [sallesp@afd.fr](mailto:sallesp@afd.fr)  
Directeur adjoint : Nicolas LEJOSNE (02 69 64 35 02) [lejosnen@afd.fr](mailto:lejosnen@afd.fr)  
Secteur public : Jennifer TIRARD (02 69 64 35 03) [tirardj@afd.fr](mailto:tirardj@afd.fr)  
Secteur privé : Nichad ABBAS (02 69 64 35 04) [abbasn@afd.fr](mailto:abbasn@afd.fr)  
et Lucile MAOUT (02 69 64 35 06) [maoutl@afd.fr](mailto:maoutl@afd.fr)  
Coopération régionale : Nicolas LEJOSNE (02 69 64 35 02) [lejosnen@afd.fr](mailto:lejosnen@afd.fr)  
et Vincent MICHEL (02 69 64 35 07) [michelv@afd.fr](mailto:michelv@afd.fr)  
Biodiversité : Julie RICHARD (02 69 64 35 00) [richardj@afd.fr](mailto:richardj@afd.fr)

## Evolution des autorisations de prêts de l'AFD à Mayotte

Les autorisations de prêts en 2013 (crédits octroyés dans l'année) s'établissent à **près de 49 M€** dont près de 41 M€ pour le secteur public (collectivités territoriales, établissements publics, SEM) et près de 7 M€ de financements à court terme en faveur des petites et moyennes entreprises.

Les garanties accordées sur crédits d'investissement ont atteint 3,78 M€ et auxquels s'ajoutent 0,41 M€ de garanties sur prêts à l'accession au logement social en 2013.

Au 31 décembre 2013, l'AFD gérait à Mayotte **un encours de prêts de 188,96 M€ (+28%)** secteurs public et privé confondus et **un encours de garanties de 12,28 M€**.

Autorisations (en M€)	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Activités de prêts sur ressources AFD</b>					
Secteur public	22,80	28,25	78,00	39,95	41,55
<b>Activités de prêts sur ressources OSEO - Bpifrance</b>					
Crédits CT au secteur privé	6,76	7,88	7,84	6,95	7,39
<b>Total des autorisations sur prêts</b>	<b>29,56</b>	<b>36,13</b>	<b>85,84</b>	<b>46,90</b>	<b>48,94</b>
<b>Octroi de garanties aux banques (M€)</b>					
Sur Crédits d'investissements	2,24	4,39	2,56	4,55	3,78
Plan de relance (2009-2010)	0,24	1,77	-	-	-
Plan de sortie de crise (2011-2012)	-	-	0,01	1,24	-
<b>Total des garanties (TPE-PME)</b>	<b>2,48</b>	<b>6,16</b>	<b>2,57</b>	<b>5,79</b>	<b>3,78</b>
Sur Crédits à l'habitat social	-	-	0,46	0,86	0,41
<b>Total des garanties émises</b>	<b>2,48</b>	<b>6,16</b>	<b>3,03</b>	<b>6,65</b>	<b>4,19</b>
<b>Encours au 31/12 (en M€)</b>					
Prêts sur ressources AFD	69,94	101,45	100,43	145,09	186,71
Prêts sur ressources OSEO - Bpifrance	2,09	2,46	2,20	2,56	2,25
<b>Total des encours sur prêts</b>	<b>72,03</b>	<b>103,91</b>	<b>102,63</b>	<b>147,65</b>	<b>188,96</b>
Garanties sur Crédits d'investissements	6,88	10,90	9,11	11,34	10,64
Garanties sur Crédits à l'habitat social	-	-	0,45	1,29	1,64
<b>Total des encours de garanties</b>	<b>6,88</b>	<b>10,90</b>	<b>9,56</b>	<b>12,63</b>	<b>12,28</b>

## Les modes d'interventions de l'AFD à Mayotte

### 1) L'APPUI CONSEIL AUX ACTEURS PUBLICS

L'AFD accompagne ses partenaires publics (Conseil Général, communes et groupements de communes, établissements publics, sociétés d'économie mixte) dans la **définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques**.

A cette fin, en accompagnement de la départementalisation et en vue de soutenir les secteurs prioritaires de l'action publique (adduction d'eau et assainissement, environnement et traitement des déchets, constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transports, aménagement et urbanisme ...), l'Agence propose aux acteurs locaux des appuis ponctuels : études économiques et sectorielles, analyse financière rétrospective et prospective des comptes publics, appuis techniques ciblés, appui à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements...

L'Agence peut proposer aussi par l'intermédiaire de son **Centre d'études financières économiques et bancaire (CEFEB)** des sessions de formation décentralisées destinées aux élus et aux cadres administratifs et financiers.

L'AFD est un observateur attentif de la vie économique : avec l'INSEE et l'IEDOM elle contribue à la production et à la diffusion d'études macro-économique et sectorielle sur Mayotte dans le cadre d'une démarche commune "**CEROM**" (**comptes économiques rapides pour l'Outre-Mer**).

### 2) LES PRODUITS FINANCIERS

Au-delà de son rôle d'appui conseil, l'AFD dispose de différents produits financiers pour répondre aux besoins des acteurs économiques publics et privés de Mayotte.

#### Le Financement des collectivités publiques et des SEM

- **Le Prêt aux Collectivités Locales (PCL)** : il s'agit d'un concours à taux privilégié, d'une durée de 3 à 15 ans pouvant être porté jusqu'à 30 ans selon l'objet du prêt. Le PCL est réservé en premier lieu aux projets et programmes qui participent à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques locales, identifiés comme prioritaires à Mayotte. Il permet également de financer, dans une logique de rattrapage, les petites communes et les EPCI présentant de faibles marges de manœuvre financières. Des conditions encore plus incitatives peuvent être proposées aux investissements des collectivités s'inscrivant de façon volontariste dans la déclinaison locale de politiques nationales.
- **Le Prêt Non Concessionnel (PNC)** : il permet de financer les investissements
  - des collectivités territoriales engagées dans un programme de restructuration et celles confrontées à une situation financière justifiant la mise en place d'un plan de redressement approuvé par l'Etat.
  - Des établissements publics à vocation économique (organismes consulaires ...), les entreprises publiques locales (SEM, sociétés publiques locales et sociétés publique locales d'aménagement), les SIDOM, les sociétés aéroportuaires et portuaires.

- **Le Préfinancement des Subventions Européennes et d'Etat (PS2E)** : l'AFD octroie des PNC spécifiques pour le préfinancement des subventions européennes et d'Etat allouées à des opérations d'investissement. Ce dispositif, qui est en vigueur exclusivement dans les DOM, s'adresse :
  - Aux collectivités territoriales ;
  - Aux établissements publics locaux, nationaux, de santé ;
  - Aux sociétés à capitaux exclusivement publics ;
  - Aux entreprises publiques locales ;
  - Aux organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambre de l'agriculture...).

### Le financement du secteur privé

L'AFD met à disposition du secteur privé à Mayotte toute une palette d'instruments financiers. Ces financements, complétés par la représentation de Bpifrance, permettent à l'AFD de décliner des solutions adaptées au financement de l'économie locale.

- **Les garanties de crédits bancaires**

**Les fonds de garantie Bpifrance** ont pour but de faciliter l'accès des PME et TPE aux financements bancaires en partageant avec les organismes financiers les risques encourus. Ces fonds de garantie sont destinés à sécuriser les prêts bancaires finançant les investissements des entreprises. Ces fonds couvrent l'ensemble des besoins des entreprises, en permettant notamment de garantir les lignes confirmées de financement à court terme (facilité de caisse, escompte commercial, crédit Dailly,...) des entreprises de moins de 3 ans. Les garanties sont sollicitées directement par les banques auprès de l'AFD, représentant local de Bpifrance.

**Le fonds de garantie « Renforcement de la Trésorerie » (RT CCE)** garantit les opérations de renforcement de la structure financière des entreprises, par octroi de nouveaux concours bancaires ou par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme (quotité garantie : 70% ; plafond de garantie: 1,5 M€).

**Le Fonds de Garantie pour le secteur Agricole et la Pêche (FOGAP)** a pour but de favoriser l'accès au crédit des professionnels de l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la filière bois, en garantissant les concours consentis par les banques. Il permet de répondre également aux besoins de préfinancement des subventions communautaires pour les filières de diversification et lors d'une installation.

**Le fonds de garantie ARIZ** a pour objet de garantir les prêts accordés à des entreprises mahoraises pour des investissements ou des prises de participation à l'étranger (Comores, Madagascar ...).

- **Le financement des créances publiques**

Des dispositifs Bpifrance permettent aux entreprises de réduire leur contrainte de trésorerie liée aux délais de paiement des collectivités publiques et de faciliter leur accès aux marchés publics.

- **Le financement des investissements**

L'AFD distribue localement la gamme des Prêts de Développement de Bpifrance qui permettent de financer le développement des entreprises de plus de 3 ans et financièrement saines.

Par ailleurs, le Prêt aux Conditions de Marché (PCM) est un prêt à moyen et long terme destiné aux entreprises, d'un montant supérieur à 1 M€, venant compléter un financement bancaire d'un montant au moins équivalent.